

Annexe au règlement intérieur du CFP

CMA FORMATION Pays de la Loire

Site de CMA Formation Saint-Nazaire

1- HORAIRES DU SITE

Le site est ouvert :

- Du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00
- Le vendredi de 8h00 à 17h00

Les cours sont dispensés :

- Du lundi au jeudi de 8h25 à 12h30 puis de 13h25 à 17h30 (hors pauses décalées)
- Le vendredi de 8h25 à 12h30 puis de 13h25 à 16h30 (hors pauses décalées)

2 - STATIONNEMENT

Sur les sites de formation, l'accès et le stationnement sont autorisés aux véhicules des apprenants, qui doivent stationner aux emplacements réservés. Tout véhicule motorisé se doit **de rouler à faible vitesse sur les parkings, voies d'accès et à proximité du site de formation.**

Le CFP ne peut être tenu pour responsable de vol ou de détérioration concernant les véhicules (ainsi que les biens personnels associés) lorsque les véhicules sont stationnés sur les parkings du centre de formation.

3- PAUSES

Le foyer :

L'espace foyer-caféteria est un espace de convivialité pour les apprenants. Il est possible de se restaurer le midi à l'intérieur de cet espace.

Aucun couvert métallique ne sera autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Les utilisateurs de cet espace sont les responsables de cet espace. Ils veilleront à le maintenir en bon état de propreté.

En cas de non-respect des règles de bon sens, d'incivilités, de dégradations et à la demande du directeur de l'établissement, l'espace foyer-Cafétéria pourra être fermé sans limite de temps.

4- CASIERS ET VESTIAIRES

Des casiers sont disponibles, les apprenants doivent prévoir un cadenas. Ceux-ci doivent être impérativement vidés tous les vendredis soir, au plus tard.

Des vestiaires sont à disposition pour les apprenants uniquement pendant les heures de cours.